

REGLEMENT DU CONCOURS DU PLUS BEAU DESSIN OU DE LA PLUS BELLE LETTRE AU PERE NOEL

Article 1 : Organisation.

Dans le cadre du spectacle de Noël la Mairie d'Appoigny organise un concours de dessins et de lettres au Père Noël défini par le présent règlement.

Article 2 : Dates.

Le concours est lancé le jour de l'installation de la boîte aux lettres du Père Noël
La clôture de la réception des dessins ou lettres est fixée le 13 Décembre 2017. La communication des résultats aura lieu le jour du spectacle de Noël (dimanche 17 décembre à 17h Espace Culturel).

Article 3 : Participation.

Le concours est ouvert aux enfants âgés de 3 à 8 ans.
Le concours se décompose en deux catégories :
catégorie 1 : les enfants de 3 à 5 ans.
catégorie 2 : les enfants de 6 à 8 ans.
L'âge s'entend au 31 décembre 2017.

Article 4 : Présentation de la participation au concours et transmission.

Chaque participant propose une seule œuvre (dessin ou lettre).
Le nom de l'enfant avec son âge et son adresse seront impérativement inscrits .
Chaque candidat doit transmettre sa participation dans la boîte aux lettres du Père Noël située sur le parking de l'Ecole Maternelle au plus tard le 13 Décembre 2017.

Article 5 : Thème de la participation .

Le thème « le plus beau dessin ou la plus belle lettre au Père Noël ».

Article 6 : Classement.

Les dessins ou les lettres seront primés par catégorie. Les enfants seront récompensés le jour du spectacle de Noël (dimanche 17 décembre).

Article 7 : Modifications éventuelles.

La Mairie se réserve le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Elle peut également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèrent nécessaires.

Article 8 : Acceptation du règlement.

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

